



DAMMARIE
28360

COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

du 24 janvier 2022

Le 24 janvier 2022, les conseillers municipaux de Dammarie, se sont réunis à la mairie de Dammarie en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Annick LHERMITTE, Maire

Présents : Sophie ALLIMONIER, Robert ALÉPÉE, Stéphane BOUCHER, Anne-Marie BOUTIN, Christiane CHAILLER, Frédéric DUTRIEZ, Gwenaëlle JAFFRÉ, Paula LEBEAU, Marie-Pierre LEROY, Denis LETOURNEUR, Annick LHERMITTE, Martial MARAIS, conseillers municipaux formant la majorité du conseil municipal.

Absents excusés : Jean-Philippe BERTO, Claire CHANTARD, Frédéric LEZIN (pouvoir à S. BOUCHER), Nathalie LEZIN (pouvoir à M.P. LEROY), Angélique THOUZET (pouvoir à G. JAFFRE)

Absent : Jean-François RICHARD

A été nommé secrétaire : Gwenaëlle JAFFRÉ

Convocation du 17 janvier 2022

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un assistant de prévention parmi les agents
- Demandes de subventions pour les travaux à engager en 2022
- Abandon de l'adhésion annuelle à Eure-et-Loir Ingénierie
- Informations et questions diverses

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

NOMINATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION PARMIS LES AGENTS

La nomination d'un assistant de prévention parmi les agents est une obligation légale de l'employeur. Son rôle est d'assister et de conseiller le Maire dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail. Il est nommé par arrêté du Maire et doit obligatoirement effectuer une formation initiale de 5 jours au moment de la prise de fonction. Une formation continue de 1 ou 2 jours est obligatoire chaque année.

Le conseil municipal approuve la nomination de M. Jérôme COUASME à ce poste. Cette mission s'ajoute à ses missions habituelles de responsable des services techniques de la commune.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX A ENGAGER EN 2022

Le conseil municipal approuve les projets détaillés en annexe ci-jointe et décide de les engager sur l'exercice 2022. Pour chacun, il approuve le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, la Région, le Département et/ou Chartres Métropole pour aider à leur financement.

Le reste à financer fera l'objet d'emprunts sur des durées variables en fonction des types de travaux (5 à 20 ans). Les échéances seront sans conséquence sur la capacité d'emprunt de la commune car elles vont remplacer des échéances d'emprunts échus.

En ce qui concerne les travaux de réfection de trottoirs, Mme Boutin demande que soit programmée la réfection du trottoir devant le 14 rue de Patay : le renforcement inclus dans le domaine public mériterait d'être aménagé en trottoir et place(s) de stationnement. Le projet sera étudié en lien avec le Département pour un aménagement à compter de 2023.

Il sera également mis à l'étude l'implantation d'une ou plusieurs zones 30 sur la rue principale du bourg : école, carrefour de la charcuterie, église.

ABANDON DE L'ADHESION A EURE-ET-LOIR INGENIERIE

Le service de ELI (Eure-et-Loir Ingénierie) est géré par le Département. Depuis que la commune y adhère, ce service n'a pas été sollicité. L'adhésion pour la partie voirie s'élève à 0.98 € par habitant, soit environ 1500 €/an.

Compte tenu des projets de voirie (aménagement de trottoirs, implantation de zone 30), il est décidé de solliciter ce service en 2022 et ultérieurement, au vu du service rendu, il sera décidé de maintenir ou de dénoncer l'adhésion pour 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Bulletin municipal

Marie-Pierre LEROY rappelle la prochaine réunion de la commission chargée de l'élaboration du bulletin municipal. Sa rédaction a pris du retard et le bulletin sera diffusé ultérieurement.

Travaux sur les branchements d'eau en plomb

Frédéric DUTRIEZ souhaite connaître les critères sur lesquels CM'Eau s'est basé pour définir que tel compteur était en plomb et devait être changé et pas tel autre. Aucun échange préalable n'a été réalisé avec les habitants et les personnes concernées par les travaux. Elles ne sont pas averties et d'autres habitations avec un branchement en plomb ne sont pas inscrites au programme.

Compte-rendu des commissions

Il rappelle également que le règlement intérieur du conseil municipal prévoit qu'un compte-rendu de chaque réunion de commission soit donné aux conseillers municipaux. Annick Lhermitte lui rappelle que c'est généralement le cas : un compte-rendu est fait oralement à la réunion de conseil municipal suivante, soit lors de la mise au vote de la question, soit en fin de séance.

Poste de 4^{ème} adjoint

Martial MARAIS revient sur la question du poste d'adjoint aux travaux qui n'a pas été reconduit, la délégation d'adjoint aux travaux lui ayant été attribuée en plus de ses propres délégations. Or dans les faits, s'il gère sans difficulté les petits travaux dans le quotidien, il sollicite beaucoup Denis LETOURNEUR pour la mise en œuvre des gros travaux.

Il estime que la question de la nomination d'un 4^{ème} adjoint avec une délégation réduite à la conduite des gros travaux et une indemnité adaptée doit être réétudiée.

Radar pédagogique

Stéphane BOUCHER souhaite que le réglage du radar pédagogique soit modifié afin que la couleur reste verte jusqu'à 50 inclus, vitesse à laquelle il n'est pas commis d'infraction.

Révision du PLU

Il rappelle que la décision de la révision du PLU a été prise et souhaite que le marché permettant de recruter un cabinet d'urbanisme soit prochainement réalisé.

Prochaines réunions :

- jeudi 3 mars : commission générale pour l'étude du projet de budget
- lundi 21 mars : conseil municipal pour le vote du budget

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant abordée, la séance est levée.

Le Maire,
Annick LHERMITTE,



PROPOSITIONS DE TRAVAUX/ACQUISITIONS NOUVEAUX POUR 2022

OBJET	COUT PREVISIONNEL		SUBVENTIONS			
	HT	TTC	ETAT	REGION	DEPART	CHARTRES M
ECOLES	222 845.00 €	267 414.00 €				
Préaux cours maternelle et élémentaire	83 534.00 €	100 240.80 €	30%		30%	si pas FDI
Sol souple pour les jeux cour matern						
Revêtement cour élémentaire	42 537.00 €	51 044.40 €				
Peintures intérieures + pignon classe 4 mat	88 680.00 €	106 416.00 €				
	2 200.00 €	2 640.00 €				
Equipements informatique et tableau VPI	3 404.00 €	4 084.80 €				
	2 490.00 €	2 988.00 €				
MARE ORMOY	12 828.00 €	15 393.60 €				
Panneau de financement régional	4 838.00 €	5 805.60 €		80%		
Aménagement des berges	7 990.00 €	9 588.00 €				
Végétalisation						
Chemin "rocade"	8 154.00 €	9 784.80 €			30%	30%
MEDIATHEQUE	25 013.08 €	30 015.70 €				
Pergola	20 025.00 €	24 030.00 €			30%	30%
Mobilier jardin	2 304.08 €	2 764.90 €			70%	
Ordinateurs (public et bureau)	2 684.00 €	3 220.80 €			30%	30%
JEUX JARDIN SEQUOÏA	6 057.97 €	7 269.56 €				
Pont Tarzan	376.70 €	452.04 €			30%	30%
Portique	1 728.17 €	2 073.80 €				
Manège	1 502.34 €	1 802.81 €				
Table de ping pong	1 386.11 €	1 663.33 €				
Table pique-nique	1 064.65 €	1 277.58 €				
STADE	144 778.00 €	173 733.60 €				
City Stade	113 978.00 €	136 773.60 €			30%	30%
Auvent vestiaires rugby	27 800.00 €	33 360.00 €				
Tunnel foot	3 000.00 €	3 600.00 €	80 %FFF			
VOIRIES	107 594.00 €	129 112.80 €				
Parking cimetièrre	27 125.00 €	32 550.00 €			30%	30%
Trottoirs rues de Verdes et Patay	80 469.00 €	96 562.80 €				
EGLISE	18 950.00 €	18 950.00 €				
Remplacement des portes	18 950.00 €	18 950.00 €			30%	30%
Restauration des bancs						
APPARTEMENT ECOLE	39 240.14 €	43 306.72 €				
Electricité	7 090.91 €	7 800.00 €			50%	
Plomberie	13 078.79 €	14 386.01 €				
Peintures et sols	17 638.00 €	19 401.80 €				
Clôture	1 432.44 €	1 718.91 €				
MURS CIMETIERE ET JARDIN MEDIATHEQUE	55 775.37 €	66 930.44 €				
Médiathèque	19 903.39 €	23 884.06 €			30%	30%
Cimetière	35 871.98 €	43 046.38 €				
RADAR PEDAGOGIQUE	1 880.00 €	2 256.00 €			30%	30%
MOBILIER SALLE DE REUNION	6 561.22 €	7 873.46 €				50%
TOTAL	649 676.78 €	772 040.68 €				